

Direction des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Le 12 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-07-64 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 juillet 2016, concernant les autorisations délivrées à Hydro-Québec pour le poste Judith Jasmin à Terrebonne.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation daté du 14 août 2015, 4 pages;
2. Certificat d'autorisation daté du 26 août 2015, 4 pages;
3. Certificat d'autorisation daté du 23 novembre 2015, 2 pages;
4. Certificat d'autorisation daté du 11 décembre 2015, 2 pages;
5. Certificat d'autorisation daté du 9 février 2016, 2 pages;
6. Certificat d'autorisation daté du 11 mars 2016, 2 pages;
7. Certificat d'autorisation daté du 16 juin 2016, 4 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. François Gravel, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse francois.gravel@mddelcc.gouv.qc.ca, en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (8)

Québec, le 14 août 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Hydro-Québec
Équipements et services partagés
Place Dupuis, tour 1, 18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal / Déboisement de la section 1

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 23 juin 2015 et dûment complétée le 13 août 2015 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- le déboisement de la section 1 (km 0 au km 103);
- travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 23 juin 2015, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 2 pages et 43 pièces jointes incluant 37 plans;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 14 août 2015

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 3 juillet 2015, concernant les modifications techniques apportées à la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, 1 page et 2 pièces;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 23 juillet 2015, concernant la transmission d'informations complémentaires 4 pages et 6 pièces jointes;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 août 2015, concernant la transmission d'informations complémentaires 3 pages, 1 annexe et 2 pièces jointes;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 août 2015, concernant le comité de liaison dans Lanaudière, 1 page et 3 pièces jointes;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 11 août 2015, concernant la transmission d'informations complémentaires (2), 4 pages;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 13 août 2015, concernant la transmission d'informations complémentaires (3), 2 pages;
- Courriel de M^{me} Christiane Rompré, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 6 août 2015 à 14 h 18, concernant le protocole de suivi des milieux humides, 1 page et 1 pièce jointe;
- Courriel de M^{me} Christiane Rompré, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 6 août 2015 à 14 h 22, concernant le programme de surveillance du bruit, 1 page et 1 pièce jointe;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 14 août 2015

- Courriel de M. Louis Bordeleau, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 7 août 2015 à 15 h 55, concernant les dérogations, 3 pages et 1 pièce jointe.

DEVIS

- HYDRO-QUÉBEC ET SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES. *Clauses environnementales normalisées*, octobre 2013, 41 pages;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Spécification technique particulière – Travaux de déboisement – Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île – Réfection des accès principaux 4 – Saisons et sources d'emprunt – Section 1 – km 0 à 27*, signé et scellé par Hugo Ferland, ing., mai 2015, 11 pages et 3 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Clauses techniques particulières – Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île – Section 1 – km 0 à 27, Chapitre 30 – Déboisement / Lignes de transport*, signé et scellé par Mathieu Tremblay, ing., 29 avril 2015, 40 pages;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Spécification technique particulière – Travaux de déboisement – Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île – Réfection des accès principaux 4 – Saisons et sources d'emprunt – Section 1 – km 27 à 50*, signé et scellé par Hugo Ferland, ing., avril 2015, 6 pages et 1 annexe;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Clauses techniques particulières – Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île – Section 1 – km 27 à 50 – Chapitre 30 – Déboisement / Lignes de transport*, signé et scellé par Mathieu Tremblay, ing., 28 avril 2015, 41 pages;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Spécification technique particulière – Travaux de déboisement – Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île – Réfection des accès principaux 4 – Saisons et sources d'emprunt – Section 1 – km 50 à 81*, signé et scellé par Hugo Ferland, ing., avril 2015, 11 pages et 4 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Clauses techniques particulières – Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île – Section 1 – km 50 à 81 – Chapitre 30 – Déboisement / Lignes de transport*, signé et scellé par Mathieu Tremblay, ing., 12 mai 2015, 38 pages;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 14 août 2015

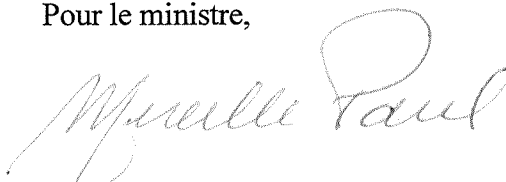
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS.
Spécification technique particulière – Travaux de déboisement – Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Réfection des accès principaux 4 – Saisons et sources d'emprunt – Section 1 – km 81 à 103, signé et scellé par Hugo Ferland, ing., juillet 2015, 7 pages et 1 annexe;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS.
Clauses techniques particulières – Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Section 1 – km 81 à 103 – Chapitre 30 – Déboisement / Lignes de transport, signé et scellé par Mathieu Tremblay, ing., avril 2015, 40 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Marie-Josée Lizotte

Directrice générale de l'évaluation environnementale et stratégique

Québec, le 26 août 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Hydro-Québec
Équipements et services partagés
Place Dupuis, tour 1, 18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal / Déboisement de la section 3

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 23 juin 2015 et complétée le 21 août 2015 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- le déboisement de la section 3 (km 0 au km 72);
- travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 23 juin 2015, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 2 pages et 33 pièces jointes incluant 27 plans;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 26 août 2015

Lutte contre les changements climatiques, datée du 3 juillet 2015, concernant les modifications techniques apportées à la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 1 page et 1 pièce jointe;

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 27 juillet 2015, concernant la transmission d'informations complémentaires à la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 3 pages et 4 pièces jointes;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 août 2015, concernant la transmission d'informations complémentaires, 2 pages;
- Courriel de M. Hervé Pageot, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 21 août 2015 à 16 h 34, concernant la transmission des plans finaux, 1 page.

DEVIS

- HYDRO-QUÉBEC ET SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES. *Clauses environnementales normalisées*, octobre 2013, 41 pages;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Spécification technique particulière – Travaux de déboisement – Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Réfection des accès principaux 4 – Saisons et sources d'emprunt – Section 3 – km 0 à 33*, signé et scellé par Hugo Ferland, ing, 24 juillet 2015, 12 pages et 5 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Clauses techniques particulières – Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Section 3 – km 0 à 33, Chapitre 30 Déboisement / Lignes de transport*, signé et scellé par Mathieu Tremblay, ing, 16 juillet 2015, 46 pages;
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Spécification technique particulière – Travaux de déboisement – Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Réfection des accès principaux 4 – Saisons et sources d'emprunt – Section 3 – km 33 à 72*, signé et scellé par Hugo Ferland, ing, 28 juillet 2015, 14 pages et 5 annexes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 26 août 2015

- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS.
Cluses techniques particulières – Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Section 3 – km 33 à 72 – Chapitre 30 – Déboisement / Lignes de transport, signé et scellé par Mathieu Tremblay, ing, 16 juillet 2015, 45 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

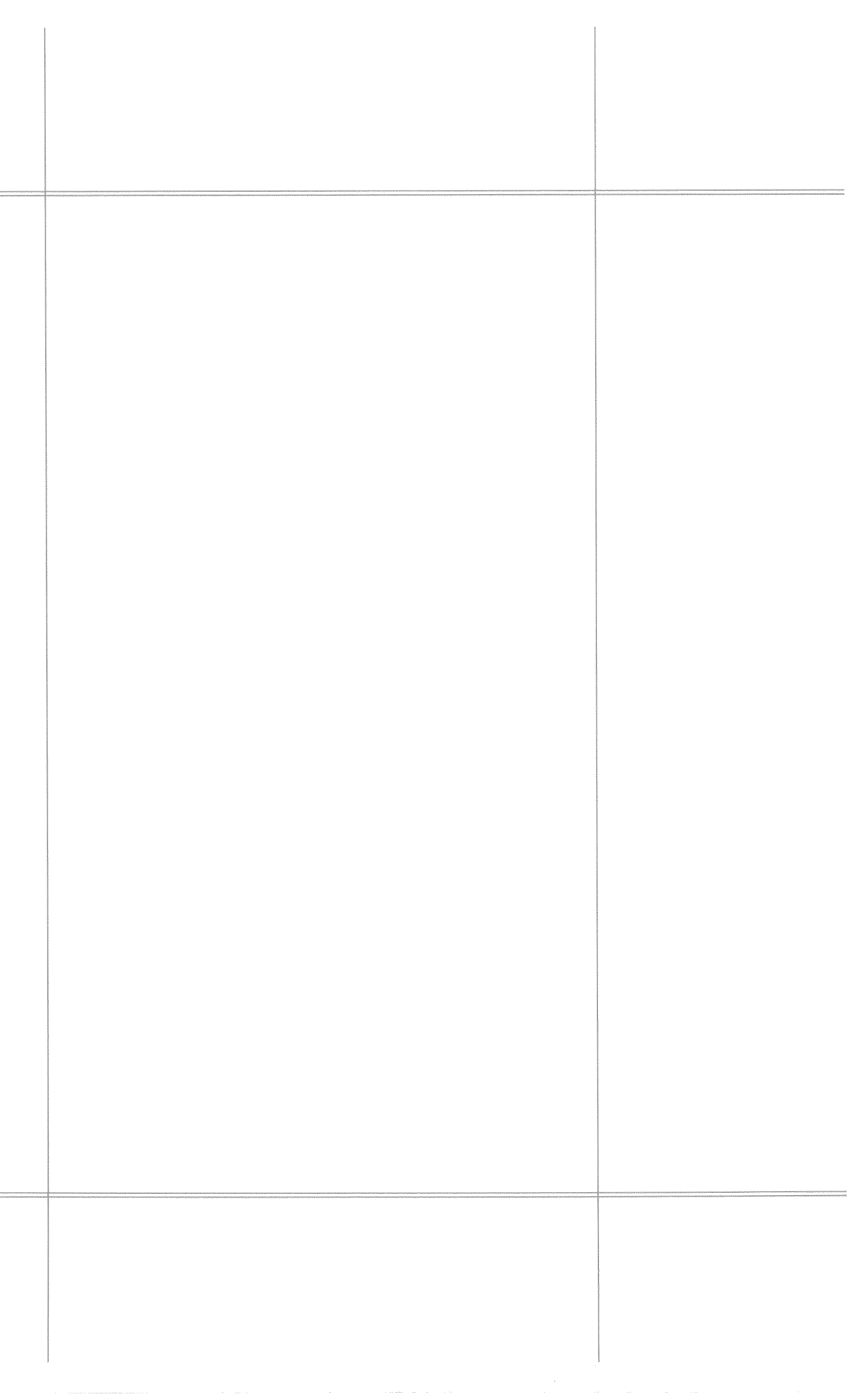
Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Marie-Josée Lizotte
Directrice générale de l'évaluation environnementale et stratégique



Québec, le 23 novembre 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Hydro-Québec
Équipements et services partagés
Place Dupuis, tour 1, 18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal / Déboisement de la section 5

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 30 septembre 2015 et complétée le 19 novembre 2015 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- le déboisement de la section 5 (km 0 au km 52);
- travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 30 septembre 2015, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 2 pages et 43 pièces jointes incluant 31 plans;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 23 novembre 2015

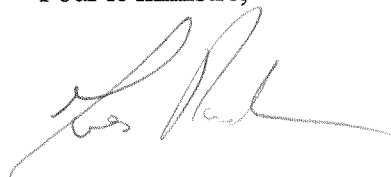
- Courriel de M. Mathieu Drolet, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 20 octobre 2015 à 10 h 20, concernant les réponses aux questions du MDDELCC, 1 page et 2 pièces jointes;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 11 novembre 2015, concernant la transmission d'informations complémentaires à la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, 1 page et 1 pièce jointe;
- Courriel de M. Mathieu Drolet, d'Hydro-Québec, à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 19 novembre 2015 à 9 h 25, concernant la transmission de la seconde série d'informations complémentaires à la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, 2 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Yves Rochon
Directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et
stratégique

Québec, le 11 décembre 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Hydro-Québec
Équipements et services partagés
Place Dupuis, tour 1, 18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal / Déboisement de la section 2

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 30 octobre 2015 et complétée le 9 décembre 2015 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- le déboisement de la section 2 (km 0 au km 100);
- travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 30 octobre 2015, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 2 pages et 48 pièces jointes incluant 36 plans;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 11 décembre 2015

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 décembre 2015, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, 1 page et 3 pièces jointes;
- Courriel de M^{me} Christiane Rompré, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 9 décembre 2015 à 14 h 23, concernant le respect de la période de nidification, 1 page.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Yves Rochon
Directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et
stratégique

Québec, le 9 février 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Hydro-Québec
Équipements et services partagés
Place Dupuis, tour 1, 18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal / Poste Judith-Jasmin – Lot 1 (terrassement)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 13 janvier 2016 et complétée le 2 février 2016 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les activités décrites ci-dessous :

- le décapage du chemin d'accès;
- la construction du chemin d'accès;
- le décapage du site du poste;
- l'aménagement de la cour du poste;
- les travaux de drainage;
- travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M^{me} Anick Tremblay, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 13 janvier 2016, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 2 pages et 6 pièces jointes incluant 3 plans;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 9 février 2016

- Lettre de M^{me} Anick Tremblay, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 2 février 2016, concernant la transmission d'informations complémentaires à la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, 1 page et 1 pièce jointe.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Yves Rochon
Directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et
stratégique

Québec, le 11 mars 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Hydro-Québec
Équipements et services partagés
Place Dupuis, tour 1, 18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal / Déboisement de la section 4 (km 0 au km 34)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 27 janvier 2016 et complétée le 2 mars 2016 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- le déboisement de la section 4 (km 0 au km 34);
- travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 27 janvier 2016, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 2 pages et 16 pièces jointes incluant 12 plans;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 11 mars 2016

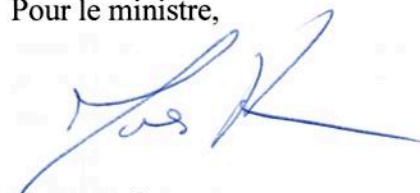
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 2 mars 2016, concernant les réponses aux questions du MDDELCC et du MFFP pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, 1 page et 1 pièce jointe.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Yves Rochon
Directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et
stratégique



Québec, le 16 juin 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Hydro-Québec
Équipements et services partagés
Place Dupuis, tour 1, 18^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur les
territoires des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de
la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal /
Construction de la section 1

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 26 avril 2016,
et complétée le 8 juin 2016 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le
décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de
la Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du
Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides
et de Montréal, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de
l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser
les travaux décrits ci-dessous :

- la construction de la section 1 (km 0 au km 103);
- travaux connexes.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015
du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent
certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mathieu Bojullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot,
du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 avril 2016,
concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet
à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, 2 pages
et 4 pièces jointes :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 16 juin 2016

- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. Appel de propositions numéro 15132910. *Construction de la ligne à 735 kV Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Section 1 – Du poste de La Chamouchouane à Réservoir Blanc* – Clauses particulières, non signé, non daté, 111 pages;
- Tableau des engagements et concordance avec les documents contractuels, 2 pages;
- 2 plans (voir sections PLANS);
- Courriel de M. Louis Bordeleau, d'Hydro-Québec, à M^{me} Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 9 mai 2016 à 09 h 42, concernant les deux annexes manquantes à la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 1 page et 4 pièces jointes :
 - HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS ET SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES. *Clauses environnementales normalisées*, octobre 2013, 41 pages;
 - HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Projet de construction de la ligne Chamouchouane–Bout-de-l'Île. Déboisement section 1 – Contrat 0 à 103 km*. Rapport des travaux tel que construit, 6 avril 2016, préparé par Jean Robin Tremblay, 9 pages;
 - Deux tableaux dans un fichier Excel. Section 1. Drainage et traversées de cours d'eau avec ponts provisoires;
 - *Shapefiles* concernant les accès et les traversées de cours d'eau pour la section 1;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 juin 2016, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 1 page et 2 pièces jointes :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 16 juin 2016

- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. Appel de propositions numéro 15132910. *Construction à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île – Section 1 – Du poste de La Chamouchouane à Réservoir Blanc* – Clauses particulières, Révision B, non signé, non daté, 112 pages;
- *Projet à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île – Construction de la section 1 – CA7 – Questions du MDDELCC datées du 31 mai 2016 – Réponses d'Hydro-Québec*, datée du 8 juin 2016, 4 pages.

PLANS

- Plan 7181-60102-100-01-0-HQ-0-QPAAH-01-CM à 7181-60102-126-01-0-HQ-0-QPAAH-01-CM, 27 feuillets, *Ligne à 735 kV S.T. Chamouchouane – Duvernay, Plan et profil*, signés et scellés par Jesse-James Martin, ing., daté du 24 mai 2016;
- Plan 7181-60142-001-01-0-HQ-0-QPAAH-01-CM, *Ligne à 735 kV S.T. Chamouchouane – Duvernay, Schéma de balisage*, signé et scellé par Jesse-James Martin, ing., daté du 24 mai 2016.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Yves Rochon
Directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et
stratégique

